Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-110-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 octobre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement – Travaux de réfection et de requalification de la rue Nicolas Giudici

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Emmanuelle de GENTILI, Pierre ORSINI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 26 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-110-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Objet : Plan de financement – Travaux de réfection et de requalification de la rue Nicolas Giudici

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu le projet de réfection et de requalification de la rue Nicolas Giudici, située à proximité immédiate du futur Centre Technique de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que cette opération vise à améliorer la sécurité, l'accessibilité et le confort des usagers, notamment des piétons, cyclistes et automobilistes, ainsi qu'à assurer la mise à niveau des infrastructures nécessaires à la desserte des parcelles riveraines et du futur Centre Technique de la CAB ;

Considérant l'appel à projet de la Collectivité de Corse – PACTE - PAESE VIVU 2026/2031 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré.

APPROUVE (À l'unanimité)

- Les travaux de réfection et de requalification de la rue Nicolas Giudici ;

- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT			64 421,76 €
	Collectivité de Corse PACTE - PAESE VIVU 2026/2031	46,57 %	30 000,00 €
	Autofinancement CAB	53,43 %	34 421,76 €

- L'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au titre de l'opération annuelle n° 2026-21 « *ROUTE GIUDICI* ».

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.